

Journal de Louis II

*La scission des deux corps
du roi*

LE FAIT POLITIQUE ET CLINIQUE

AVEC UNE INTRODUCTION DE LOUIS MARIN
ET DES COMMENTAIRES

NUMERO SPECIAL DE *L'éclat du jour*

ETE 1987 - N° 5

Joseph Clims

Sous le signe de la croix

Décembre 1869-décembre 1885, seize années : le premier Journal intime de Louis II de Bavière compte trente-trois feuillets, deux ou trois feuillets par an en moyenne. Mai-juin 1886, à peine cinq pages : le deuxième et dernier Journal du roi s'achève sur un post-scriptum rédigé le 7 juin. Il mourra tragiquement le 13, sans avoir atteint sa quarante et unième année qu'il s'était fixée comme le dernier délai de sa réformation spirituelle. Cette arithmétique le montre, les Journaux intimes de Louis nous découvrent, dès le début, une raréfaction du discours, un appauvrissement de l'écriture, une sorte de trame lacunaire et déchirée d'une existence singulière dans son inscription sur la page. Deux énormes et luxueux albums les contiennent, comme si la splendeur du contenant devait signifier l'incalculable prix, l'incomparable valeur des défaillances, l'exceptionnelle qualité des blancs et des silences d'un contenu exténué.

Journaux intimes ? Il faudrait peut-être interroger l'expression à son propos si celle-ci désigne une transcription des événements de vie et de pensée d'un individu qui soit prise dans la scansion quotidienne, ou quasi quotidienne, du temps chronique, et qui vise sans jamais pouvoir l'atteindre la contemporanéité, l'instantanéité de la conjonction d'une existence et de son écriture. Le Journal intime, par là même, ne fait jamais récit ; ce qui s'y écrit, ce sont des incidents,

des accidents, des événements, des occasions et des hasards, des rencontres, tout un matériau déposé à son apparition, ou presque, en deçà des structures narratives qui lui donneraient la cohérence d'une forme. Même lorsque pensées et réflexions s'y rencontrent, voire récits, ce ne sont encore que des fragments de ce matériau. D'où l'effet d'authenticité et de sincérité que cette transcription dispersée porte avec elle et que renforce encore l'articulation d'une chronologie « objective », l'inscription des dates, qui donne à celle des événements, la validité fût-elle fictive, d'une photographie, précisément ce que R. Barthes nommait son *punctum*, non pas celui du détail, mais celui de l'intensité : « C'est le Temps, c'est l'emphase déchirante du noème ("ça-a-été"), sa représentation pure » (*La Chambre claire*, Seuil, Paris, 1980, p. 148).

Journaux intimes de Louis II de Bavière ? Oui en un sens, par la fragmentation, la dispersion de la notation mais à leur limite et ce, pour deux raisons : d'abord par l'épuisement de l'incident, par la pauvreté de l'événementiel, par la raréfaction de l'accident et de l'occasion, dans le temps « objectif » comme dans l'écriture de l'existence royale ; ensuite par les étonnantes redondances du texte, par la répétition obstinée, obsessionnelle de quelques énoncés, serments, invocations, supplications, promesses : énoncés performatifs pour la plupart, événements de pensée et de volonté, de sentiment et d'affectivité mais qui échappent au temps chronique de l'enregistrement et pour lesquels l'acte même de les écrire fait partie intégrante de leur contenu, de leur « force » énonciative. Ce sont eux qui par leur répétition même requièrent notre attention et avec elle le discernement de leurs différences. Souligner, *in limine*, la « rareté » des Journaux intimes du roi de Bavière a valeur d'avertissement de lecture : à l'opposé de bien des Journaux intimes, ceux-ci découragent d'emblée le regard indiscret et déçoivent davantage encore un certain voyeu-

risme de la lecture. C'est peut-être ainsi que Louis II a réussi à être aussi isolé dans l'écriture de son existence qu'il fût solitaire (ou qu'il cherchât à l'être) dans son existence même. Ainsi maintient-il son secret.

Le premier feuillet du premier Journal nous livre — peut-être — une des clefs de sa lecture. Il s'ouvre sur une invocation — rituelle — à la Trinité, « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » dont la profération des paroles, les trois Noms divins, est dans la liturgie catholique accompagnée du signe de la croix, un geste de la main droite de l'orant qui touche successivement quatre parties de son propre corps, la tête (le Père), le cœur (le Fils), l'épaule gauche et l'épaule droite (le Saint-Esprit — Amen). La parole d'invocation « Au nom de... » s'inscrit, fût-ce par un geste sans trace, sur le corps en l'enveloppant dans un signe. Celui-ci écrit par la parole, avec une signalisation de quelques-uns de ses lieux qui en fait un corps crucifié, celui de son rédempteur, un corps divin qui — quelle que soit la pesanteur machinique du rituel et peut-être, grâce à elle — se superpose au corps de l'individu en prière, en le transformant symboliquement en sa propre substance et qui, en l'élevant jusqu'à sa mort sur le bois de la croix, opère sa mort au monde, au péché, au mal, c'est-à-dire réalise ou présente sa vraie vie : tout cela dans un simple signe, un simple geste de la main porté sur soi, réflexivement *sur le corps propre*, qui accompagne l'énonciation des trois noms de Dieu.

Que dire quand cette inscription du corps divin sur un corps humain est elle-même écrite sur la page sinon que cette page même, de simple support de signes devient à son tour corps, la peau d'un corps à la fois symbolique et présent où les mots, les phrases qui s'y graveront ne feront jamais que répéter l'enveloppement divin, la superposition trinitaire que la formule d'invocation initiale accomplit performativement. Cette répétition, la première phrase l'énonce : « Je me

trouve sous le signe de la croix (jour de rédemption de Notre Seigneur) », elle l'énonce par une réflexion du « je » en « moi » qui le place, l'expression est remarquable, *sous un signe*, celui de la croix, comme la substance que ce signe informe en surplomb, et plus encore peut-être comme serviteur courbé sous une loi, la Loi qui s'écrit et s'inscrit *sur* lui par ce signe. La clef de la lecture des Journaux que j'annonçais il y a un instant — ou l'une d'entre elles — tiendrait à cette constellation de termes qui littéralement cernent d'une autre Trinité le « je » du roi s'écrivant : le corps de Dieu, « mon » corps, la « Loi » dans son signe, Père, Fils et Saint-Esprit, qui, non moins littéralement, écartèleront le moi qu'il réfléchit ou tente de réfléchir par l'écriture *sous* le signe de *leur* croix. Les Journaux pourraient ainsi être lus, du premier au dernier feuillet, comme les réfractions monotones de cette croix dans la diversité de ses figures.

La Trinité de l'invocation d'ouverture est elle-même répétée non seulement dans la première phrase, « Je me trouve sous le signe de la croix », mais par une sorte de mise en abyme dans la suite : « Je me trouve sous le signe de la croix, ... sous le signe du soleil... et de la lune... » Les signes de la croix, du soleil et de la lune, cette cosmologie est moins étrange, ésotérique ou personnelle qu'il pourrait paraître puisque le soleil et la lune de part et d'autre de la croix constituent un thème iconographique dans bien des crucifixions. En revanche, Louis explicite les connotations de ces trois éléments thématiques en amorçant trois séries de figures, trois séries de réfraction du sens : la croix ou la rédemption de Notre Seigneur, le soleil « *Nec pluribus impar* », et la lune « *Orient ! Résurrection grâce au cor magique d'Obéron* ».

Le soleil, « *Nec pluribus impar* » : sur le soleil iconographique de la crucifixion rédemptrice se superpose le Roi-Soleil (Louis XIV roi de France et de Navarre) qui sera un des personnages essentiels des Journaux.

La légende ou, comme on disait au XVII^e siècle, l'âme de sa devise « *Nec pluribus impar* » définit, à la fois le soleil-astre et le Roi-Soleil. D'où cette première chaîne : croix → image de crucifixion → soleil → Roi-Soleil → « *Nec pluribus impar* » (mot à mot « point à plusieurs inégal »).

De l'autre côté du bras transversal de la croix rédemptrice, le signe (ou l'image) de la lune (ou de son croissant) qui s'associe immédiatement à l'Orient pour d'évidentes raisons. Ce mot Orient et sa signification renvoient à la résurrection, mais il est remarquable que si la rédemption relève de la croix chrétienne catholique, la résurrection orientale, elle, ne s'effectue que grâce au « cor magique d'Obéron ». Le roi des elfes de la mythologie scandinave transfiguré par Shakespeare, mais plus encore par le poème de Wieland et l'opéra de Weber, qui dansait avec son épouse Titania à l'origine, la nuit, au clair de lune pour se cacher, dès que le jour apparaissait, dans les bourgeons des arbres, possédait un cor magique qui faisait danser tous ceux qui l'entendaient. Dans le dernier opéra de Weber, reprenant un procédé qu'il avait déjà utilisé dans *Freischütz* et *Euryanthe*, ce sont trois notes de ce cor qui, dès l'ouverture, forment un leitmotiv fascinant. D'un côté la gravure de la devise royale classique ; de l'autre, le souffle enchanté de l'opéra romantique ; d'un côté, l'écriture, de l'autre la voix ; d'un côté le théologico-politique ; de l'autre, le mythologico-esthétique.

L'impossible réconciliation des deux corps

C'est alors que le moi apparaît dans l'écriture de la page, ce moi à l'éclosion duquel nous avons assisté par la réflexion du « je » sous le signe de la Loi trinitaire ; il apparaît dans une formule imprécatoire, optative-négative, de la malédiction, comme objet de la condamnation par la loi, condamnation qui est

L'ÉCLAT DU JOUR / ÉTÉ 1987

cependant suspendue à la répétition d'une même faute nécessaire, d'une identique chute fatale : « que Moi et mes idéaux soient maudits s'il me fallait tomber encore ». Cette faute est celle du corps physique, individuel, sujet aux passions de la chair et en fin de compte à la mort (« Seul l'amour psychique est permis, l'amour sensuel par contre maudit. Je jette solennellement l'anathème sur lui ») et c'est ce corps que le corps divin, par le signe de la croix, crucifié, dans sa signalisation sous la Loi, mais pour le rédimmer : croix, soleil, lune. C'est également ainsi que l'écartèlement, l'interminable, le monotone écartèlement de Louis commence...

« Dieu merci, ce n'est plus possible (de tomber encore) car je suis protégé par la volonté sacrée de Dieu, la parole sublime du Roi. » La Loi trinitaire qui condamne est, par sa condamnation même, protection. Mais cette volonté sacrée de Dieu se dédouble ou plutôt se figure et s'exprime dans la parole sublime du roi, *du roi que Louis II de Bavière est aussi* et dont la parole sublime écrit ce jour de décembre 1869 sur le premier feuillet de son Journal : « Au Nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». Elle inscrit le corps divin sur le corps naturel sensuel du roi, prononce l'imprécation, jette l'anathème... Parole sublime qui devient dans le paragraphe de conclusion du feuillet, volonté sacrée (« Obéissance absolue au Roy et à sa Volonté sacrée ») par simple échange d'attribution avec Dieu.

Nous connaissons bien, en particulier depuis les travaux d'Ernst Kantorowicz (*The King's Two Bodies*, Princeton, 1955) et ceux antérieurs de Marc Bloch (*Les Rois thaumaturges*, Strasbourg, 1924), la doctrine sur laquelle les grandes monarchies absolues ont fondé, après l'Empire, la légitimation de leur force et par laquelle les juristes canonistes ont élevé l'État séculier dans la sphère du mystère en distinguant *dans l'unicité de la personne royale*, la « persona personalis » du

LA SCISSION DES DEUX CORPS DU ROI

roi mortel et sa « persona idealis » (la « regia dignitas » la « regia majestas ») qui ne meurt jamais : deux corps, l'un naturel, mortel, semblable à celui des autres hommes ; l'autre politique par lequel le roi est incorporé à ses sujets et eux à lui, corps immobile, impassible, immortel dont le phénix est le symbole.

Le drame de Louis II de Bavière que révèle ainsi la première page du premier Journal est que *loin de vivre en la « réalisant » dans sa personne la conjonction des deux corps du prince, Louis vit leur scission* : le corps de majesté condamne et protège (protège en condamnant et condamne en protégeant) le corps naturel ; la parole sublime, la volonté sacrée du roi s'expatrie hors du sujet, tout en restant parole et volonté du prince ; elle s'extériorise, tout en s'inscrivant sur sa peau et dans son corps, comme la Loi ; elle lui est transcendante comme la volonté divine tout en s'approchant de lui jusqu'à le frôler. Louis vivra dans cet écartement, dans cette distance sans espace ; il écrit son Journal dans cet écart, blanc, vide et unique jusqu'au bord de sa mort. Écoutons le roi parler au Roi qu'il est aussi : « *Tu t'approches en messager de Dieu, je te suis de loin respectueusement et tu pars pour des contrées où rayonne éternellement ton étoile.* » A moins que ce « Roi-Ange » en soit un autre qui partage avec le nom latin, français ou espagnol du premier « Rex » « Roy », « Rey » la même initiale, R, d'un autre nom Richard, que le dieu de l'Opéra et de la musique Wagner a en commun avec l'écuyer, l'amant.

Les Journaux vont ainsi se remplir de figures de la médiation impossible, de la réconciliation fatalement interdite entre les deux corps du roi, le corps divin et le corps naturel. Cette articulation que le monarque absolu réalisait dans sa personne même, comme l'Église lui en avait fourni le modèle dans le sacrement eucharistique (H. de Lubac, *Corpus mysticum*, 2^e éd. Aubier, 1948) ne peut ici s'effectuer, pour cette

L'ÉCLAT DU JOUR / ÉTÉ 1987

raison peut-être que Louis l'avait entièrement déplacée. Pour les grands monarques anglais ou français pour Jacques I^{er} ou pour Louis XIV, la relation d'identification s'opérait de la nature à la divinité, du physique au théologico-politique par une assumption de l'individu dans la dignité royale, du corps « privé » dans le corps « mystique » de l'État. Romantiquement le jeune prince la vit dans l'aliénation, non seulement parce que l'union des deux corps est, à l'époque des monarchies constitutionnelles et parlementaires dans la seconde moitié du XIX^e siècle, un vestige des magies obscurantistes du passé, mais encore et surtout parce que, pour lui — et en cela réside son dramatique déplacement — le corps divin du roi est devenu un corps d'Amour et le corps naturel du roi, un corps de désir sans que jamais celui-ci puisse s'accomplir ou se transformer en celui-là. Plus précisément encore, le divin corps d'Amour du Roi s'identifie pour Louis à son corps de désir et du même coup, la relation d'identification de l'un à l'autre ne peut être vécue que dans le manque ; elle ne peut s'affirmer que dans le creusement réitéré, interminable de l'écart sans espace dont nous parlions il y a un instant.

A vrai dire, la théologie politique des deux corps du roi était depuis longtemps menacée de ce déplacement. Pour ne prendre qu'un exemple, le célèbre portrait de Louis XIV par Rigaud, qui date des premières années du XVIII^e siècle, exhibe avec les magnifiques jambes de danseuse gainées de soie blanche du vieux roi perclus de goutte et accablé de revers militaires, politiques et dynastiques, cet « autre » corps d'amour *dans* l'ostentation même du corps de dignité et de majesté pour l'offrir au désir du monarque déclinant bien avant d'en faire un objet érotique pour ses peuples (L. Marin, *La Parole mangée, et autres essais théologico-politiques*, Klincksieck, 1986). Mais il ne s'agissait là que d'une image, d'une représentation, le portrait du roi en un mot, ultime avatar de la doc-

LA SCISSION DES DEUX CORPS DU ROI

trine théologique et politique des deux corps où elle s'accomplit pour s'achever. Divin corps d'Amour du Roi comme profane corps de désir de Louis, Amour comme désir, c'est-à-dire à jamais inatteignable.

D'où les figures de la médiation qui, à partir des deux pôles du divin et de l'humain, du roi et de la créature vont tenter de remplir, impossiblement, la distance nulle — neutre — qui les sépare et les unit. La sphère divine émettra ainsi les noms de la Trinité, de Dieu, du Rédempteur ; ainsi l'Ange (feuillet 1, 2, 17), la colombe (feuillet 14, 15 et 22), le saint chrême (feuillet 14, 15), le rameau d'olivier de la fin du déluge et de l'Alliance (feuillet 15), l'étoile des Rois mages (feuillet 1, 17), le Graal (feuillet 22), la Maison de Loreto (F. 24), le Saint-Sépulcre (22, 24), la crucifixion (26, 32), la croix (26 et 28), saint Georges (29), la Sainte Vierge, l'Enfant Jésus (deuxième Journal, feuillets, 2, 3, 4) ; dans ces émissions, les mêmes figures reviennent, mais, à certains moments, quelques-unes d'entre elles deviennent plus insistantes : ainsi la Vierge et l'Enfant Jésus dans les derniers mois de l'existence de Louis alors que d'autres disparaissent (l'Ange), que d'autres, enfin, surgissent, uniques, liées sans doute à un incident ou un accident qu'elles transfigurent et cryptent (le Graal, la maison de Loreto, le rameau d'olivier).

Le nom des Louis et le Lys

A cette sphère divine est presque congruente la sphère royale : quasi-identification qui révèle avec éclat la référence théologico-politique que nous avons dite. Celle-ci, comme celle qui la fonde et l'englobe, se condense en quelques figures privilégiées, entourées, là aussi, d'un halo d'autres, plus épisodiques ou moins précises qui en constitueraient l'aura, les flux ou les rayons de leur influence sur la pensée, la volonté,

L'ÉCLAT DU JOUR / ÉTÉ 1987

l'imagination de Louis. Nous avons fait allusion, il y a un instant, aux puissances magiques de l'homonymie : il apparaît bien que la « sphère royale » est tout entière animée de la force identificatoire de l'identité du nom : *Louis*. De Saint Louis à Louis XVI en passant par Louis XIV et Louis XV, « Louis » se répercute à travers les Journaux intimes, presque à toutes les pages, et Louis II de Bavière est en quelque sorte le dernier écho, affaibli, de ce nom. Le « Saint Louis IX » (feuillet I, 19, 31, II, 2, 4) ancre la sphère royale à la sphère divine tandis que le noble roi Louis XVI dont le sang répandu le 21 janvier 1793 se joint à celui de Jésus pour teindre de pourpre le manteau royal donne au corps immortel du Monarque la palme du martyr et à la tête coupée, l'aurole de la sainteté, (feuillet I, 8, 11, 16, 21, 24, 27 ; II, 2). Il est accompagné dans cette ultime aventure de la Monarchie absolue, par son double féminin, Marie-Antoinette (feuillet I, 12, 26, 28, 32). A l'origine et au terme, quoique de façon bien différente, le nom « Louis » trouve pour s'y poser un corps royal sacré.

En revanche, c'est au centre de la série que brille, de toute sa gloire, « Louis XIV » tant avec son nom et son titre qu'avec son surnom, le « grand Roy », (feuillet I, 2, 8, 12, 19, 25, 31, 32 ; II, 1, 2, 3, 4, 5). Et je ne crois pas surinterpréter le texte en lisant son nom et ce, dès la première page du premier journal comme nous l'avons remarqué, toutes les fois que, sous la forme solennelle d'une injonction transcendante de la Loi, le Roi Louis II de Bavière offre son corps naturel (de désir) à l'ordre sacré de la volonté absolue du Roi. Le feuillet I-3 est de ce point de vue remarquable : « DE PAR LE ROY... pas de retour ici, en tous cas / absolument pas avant le 10 février, et puis toujours plus rarement, / toujours, toujours plus rarement — Pas question ici de / « Car tel est notre bon plaisir — Mais c'est / il s'agit maintenant d'une loi à observer strictement et / « Toute justice émane

LA SCISSION DES DEUX CORPS DU ROI

du Roy / Si veut le Roy, veut la Loi. — Une foi, une loi, un Roy... » Louis. [Et en dessous...] Tu me protèges dans ma détresse / Et j'observe fidèlement Ta Loi » ;

ou encore au feuillet 14 : « Le Seigneur te oindra de sa force / Le roi véritable, celui qui est au fond de ton cœur / se dressera portant la couronne de ses ancêtres / et la pourpre du sang divin / et ce roi en vérité ne mourra pas !!! LOUIS »,

et à la fin du feuillet 15 qui en est la suite directe où, on le notera le « Roi » à la fois le Grand Roi, Louis le grand, identifié au corps immortel du Roi Louis II de Bavière s'adresse à Louis, corps de désir instable, passible et passionné, pathétique, pour le courber sous la Loi :

« Toi-même seras bientôt un autre homme. / car avant que ta tête n'ait été ointe de cette huile [l'huile sacrée du couronnement] / sache que l'esprit m'a interdit à moi le Roi de te saluer. »

Parmi les autres figures monarchiques qui entourent le nom des Louis, plus que Charles I^{er} (I, 16, 27 ; II, 3) ou Philippe V d'Espagne (I, 29), plus que les personnages sortis des lectures du roi (de Diane de Poitiers ou de Marie de Médicis à Jean Bart, Mazarin ou Mme de Pompadour), il faut en évoquer une très remarquable qui joue sur le double registre du langage et de l'image, avec toutes les connotations symboliques, politiques et religieuses qui y sont attachées, mais aussi tous les effets sensitifs, sensuels et affectifs qu'elle porte ; il s'agit du lys, la fleur de lys royale qui pourrait bien jouer le rôle de la figure articulatoire transformant le corps de désir de Louis en corps d'amour du Roi, mais aussi inclinant le second vers le premier, le répandant à sa surface comme pour adoucir les rigueurs de la Loi. Le lys serait ainsi simultanément la Loi du corps d'amour et le désir d'amour du corps naturel pour la Loi. Il apparaît, sous une forme ou une autre, dans le premier Journal avec une

L'ÉCLAT DU JOUR / ÉTÉ 1987

fréquence presque égale à celle des occurrences de « Louis XIV », le « grand Roy » (feuilles 1, 5, 6 (plusieurs fois) 7, 11, 13, 14, 20, 25, 26, 28).

Son premier surgissement à la page 5 est symptomatique :

« 21 juin serment en souvenir / du vœu prononcé dans le Pagodenburg le 21 avril. / En souvenir de la destruction allégorique / du Mal. (On notera l'expression où se découvre cette idée quasi sacramentaire d'une efficace *ex opere operato* de l'allégorie.) Bientôt, je serai un esprit, / la pureté de l'éther (c'est Louis qui souligne) m'enveloppe, 777 / juré je le répète et je m'y tiens, aussi vrai / que je suis le Roi (souligné par le roi), jamais plus avant le 21 septembre. / Et alors tenter autre chose, à la troisième fois si / cela réussit, souviens-toi du 9 mai 3 fois 3! — / Févr.-avril-juin-sept. / Parfum des Lys! Plaisir royal... / Ce serment a force de loi et son succès grâce à : / De Par le Roy / »

Cette dernière formule en français est soulignée et décorée de deux paraphes en arabesque dont une des boucles cerne un monogramme entouré de rayons avec en dessous : « DPLR » accompagné du même monogramme, à gauche et à droite, que l'on peut lire à la fois comme « DPLR » (de par le Roi) ou comme « LR », c'est-à-dire aussi bien « Le Roy » ou « Louis Roy » ou « Louis Richard ». Ayant détruit allégoriquement le Mal (par quelle allégorie *passée* ?), le « je » se perçoit dans l'avenir comme s'évaporant en souffle spirituel, se vaporisant en pur « éther », une fois franchis les défilés présents du serment sous l'injonction du « Roi = La Loi » (« ... aussi vrai que je suis le Roi... — ce serment a force de loi ».) C'est dans ce passage étroit du serment qu'apparaissent les lys, leur parfum, leur pureté qui allégorisent l'éther spirituel du « je », mais dans et par le symbole du Monarque français : « parfum des lys! Plaisir royal... »

Autrement dit, la *Loi* = le *Roi* envahit le « je-

LA SCISSION DES DEUX CORPS DU ROI

éther », le je-pneumatique comme odeur suave, comme parfum « spirituel ». Le corps de désir de Louis s'accomplit en plaisir — « plaisir royal » — dans l'amour de la Loi, dans le corps d'Amour du Roi. Ce plaisir pris au parfum des lys monarchiques est plaisir de roi, de Louis-corps naturel de désir aussi bien que de Louis II — corps divin d'Amour, aussi bien que de Louis XIV, le grand Roy — la Loi. Ce serment a donc force de loi dans le royal plaisir d'amour et le désir vaporisé en plaisir d'amour du « Roi = la Loi » bouscule et télescope les modalités performatives du discours des sens et du sentiment, celles de la promesse et de l'ordre, de l'instruction et de la prescription. C'est cette opération de conjonction, dans et par une odeur « mystique », qui trouve à s'écrire dans les monogrammes que nous voyons sur la page se brouiller dans les ambiguïtés que nous avons dites. Monogramme, le mot est bien venu dans la distance sans espace, dans l'écart nul des deux corps du Roi : une seule, une unique lettre et pourtant deux ou trois ou quatre, ou peut-être, en se superposant, en s'écrivant l'une sur l'autre, l'une la possède et la cache sous elle ou en elle. Kant utilisait ce terme pour tenter d'approcher le mystère de l'imagination transcendante et de son schème producteur. Ce monogramme à la fois écrit et dessiné, qui fait apparaître en dissimulant, qui révèle un secret en le gardant dans son exposition même, Louis en fait un soleil, le soleil du Roi, du Grand Roi-Soleil avec les rayons de son influence irrésistiblement efficaces, rayons-effluves embaumés des lys royaux et sacrés.

C'est le dessin de ce lys emblématique — aux allures de gravure — qui ouvre le feuillet suivant : la fleur a disparu, il n'en reste plus que le signe ou le sceau, l'inscription ou la marque, immobile, celle de la flétrissure de condamnation. « De Par le Roy », écrit Louis en français. Sous elle, « le 7 août

la nuit *dernière* chute 14 août » où le terme que le roi souligne articule les deux dates 7 août et 14 août, rendant indécidable entre elles, celle de la chute... Mais c'est aussi « *grâce* à cette chute » qu'il peut y avoir « *expiation* » (je souligne), expiation de la condamnation réitérée par le « Roi = la Loi », mais vécue comme un plaisir, sinon comme une jouissance. A la ligne suivante, le lys réapparaît avec son parfum « grâce au parfum vivifiant et revigorant / du Lys Royal ». Est-ce le parfum du lys qui opère cette expiation ? Mais quel « plaisir royal » !

Toutefois, le parallélisme des formules de la graphie (« grâce à cette chute... grâce au parfum vivifiant et revigorant / du Lys royal ») insiste dans un autre sens, celui d'une adéquation du parfum du lys et de la faute. Le feuillet se poursuit par un post-scriptum à la date du 3 août, donc avant une des dates possibles de la dernière chute le 7 août (encore qu'un 4 écrit à la fin de la ligne donnerait, par addition, précisément celle-ci) : « Au nom et sur l'ordre des / Lys / royaux et sacrés » dans laquelle disparaît la fleur au « parfum vivifiant et revigorant », la fleur du plaisir de l'expiation et/ou du « péché », pour laisser la place au Lys, emblème, gravure, sceau de la Loi royale, écrit cette fois en une formule juridique rituelle qui transcrit en langage le dessin de sa marque qui ouvrait la page. La page s'achève sur l'écriture et l'inscription de cette tension et conjonction entre la fleur parfumée et l'emblème gravé. « Plus jamais Août, ni Septembre, ni Octobre / Aujourd'hui des Lys — Un baiser des lèvres du Roi Schachen / le dernier » et en dessous, une signature en espagnol « Yo El Rey » (mais dans les parages de « Rey » se discerne un autre nom illisible), signature supportée par le dessin d'un soleil et de ses rayons, qui renvoie à Louis XIV évoqué quelques lignes plus haut : « Serment solennel devant le portrait du Grand Roi » — et enfin la flamboyante gra-

vure de l'emblème royal, la fleur de lys nimbée de rayons éblouissants qui en arrivent à effacer le « soleil louis-quatorzien. » Par la suite, lorsque la figure du lys reviendra dans le premier Journal, le parfum aura disparu et avec lui, la fleur de pureté et de plaisir. Ce sera le *signe* du lys royal, la marque symbolique qui n'aura d'autre fonction que d'attester et de garantir le serment qui courbe Louis sous la Loi.

Les figures émises par la sphère profane du corps naturel seront, bien entendu, beaucoup plus rares dans la mesure même où ce corps, dans l'écriture qui le transcrit sur les pages du Journal, ne peut être que l'objet et le patient des opérations sans cesse réitérées du *Roi* et de ses figures. Mais cette passivité même révèle la passion qui le meut et dont les violences exigent interminablement la mise en œuvre du corps divin et de ses fondés de pouvoir. Relèveraient toutefois de cette sphère toutes les notations qui traditionnellement appartiennent au « genre » du Journal personnel, sinon intime : les promenades, les visites aux châteaux royaux, les rencontres, les incidents, les minuties de la vie profane, toutes les traces, dans l'écriture, du passage de Louis dans l'espace et le temps empiriques, lieux et dates qui sont à la fois ceux du domaine princier, du cercle de la « cour », des familiers et des intimes et ceux de son corps « privé » : ainsi, par exemple, au feuillet I, 6 « trois mois durant s'abstenir de toute excitation » ou « un baiser des lèvres du Roi / Schachen / le dernier » ; ou au feuillet I, 7 « Fêtes, théâtres, promenades, la présence du / prince héritier de Prusse très gênante et désagréable ! / ... Heures de bonheur, jardin, assis dans la grotte, fidèle / jusqu'à la mort » ; ou encore au feuillet I, 9 : « Samedi 28 juillet 1874 Fernstein / Pluie pendant 6 heures. » ; ou au feuillet I, 8 « 3 février — à bas les mains *plus une seule fois* » (souligné dans le texte).

Toutefois, comme on l'aura constaté à ces extraits et comme une lecture totale permettrait de le généraliser, rares sont les notations de la « vie profane » du corps sensible de Louis qui échappent à l'emprise des énoncés performatifs, impératifs, prescriptifs, injonctifs, promissifs, etc. Et même lorsque l'une d'entre elles évoque un événement de cette vie, qu'elle en accepte le bonheur, celui-ci est encore pris dans les injonctions du serment amoureux ou plus discrètement encore, mais plus sensuellement peut-être, dans les instructions de la mémoire présentes par les anniversaires, par exemple au feuillet I, 9 : « Le 6 mars 1872 / Juste 2 mois avant / le 5^e anniversaire de ce 6 mai 1867 / jour béni où nous nous vîmes pour la première fois, pour ne plus jamais nous séparer ni nous quitter jusqu'à la mort. Écrit dans la hutte indienne. » Tout se passe comme si le corps singulier, physique, empirique de Louis ne pouvait se dire et dire sa vie sur le mode constatatif ou la modalité narrative de l'histoire, comme s'il était en quelque sorte sans cesse traversé d'interdits, bouleversé d'ordres et de prescriptions, articulé jusqu'à la désarticulation, par l'engagement, la promesse, la supplication.

Ciel de lit royal

Il en est dans le texte même une figure intéressante parce qu'elle relève de cette sphère profane tout en en marquant la limite et la zone de contact avec la sphère divino-royale, cet espace nul ou neutre, « *entre* », que, sa vie durant, semble occuper Louis de Bavière. Nous la voyons apparaître au feuillet I-3 dans toute son ambiguïté de désir *et* de plaisir, de « *ici* » et de « *là-bas* », de réalité et de rêve, sans qu'aucun de ces termes polaires ne reçoive d'assignation éthique précise : « Loin du ciel de lit Royal / Transporté pour toujours vers la / couche d'un pays de rêve en Orient, / mais pas de retour ici, en tout cas / abso-

lument pas avant le 10 février et puis toujours plus rarement, / toujours, toujours plus rarement... Pas question ici de / car tel est notre bon plaisir — mais c'est. » Ce passage s'ouvre sur une limite, mais pour la nier : « Loin du ciel de lit Royal » où le ciel n'est point l'espace ouvert d'un transport vers l'idéal, mais un baldaquin couvrant le lit du Roi : c'est donc au-delà de ce ciel (de lit royal) que le roi veut fuir dans le ciel d'un rêve, mais un rêve qui est encore un lit, « une couche » mais sans ciel (de lit), une couche orientale, celles des amours d'Obéron et de Titania, de Huon de Bordeaux et d'Amanda, Orient, espace lunaire, mais point nocturne (voir feuillet I-2), espace du clair de lune de la résurrection grâce au cor magique de l'opéra de Weber (feuillet I-1) : couche de plaisir où les « désirs s'accomplissent dans une exquise plénitude » (feuillet I-2) ; mais surtout pas *ici*, absolument pas avant le 10 février, et puis toujours plus rarement sans que l'on sache si c'est le retour ici sous le ciel de lit royal qui exige la raréfaction toujours plus complète des accomplissements du désir.

Cette figure de la limite se marquerait imaginairement non seulement avec le ciel *entre* lit royal et couche orientale, mais encore graphiquement avec le blanc où s'achève la ligne d'écriture : « Toujours, toujours plus rarement... Pas question ici de [blanc, à la ligne]. » « Car tel est notre bon plaisir », où le blanc peut être celui d'un mot non écrit, qui ne peut pas être écrit parce qu'il réveillerait le désir et « car tel est notre bon plaisir » serait alors la formulation rituelle de la volonté royale, ou si, par le retour foudroyant de la plume à la ligne, ce que Louis s'interdirait ici, ce serait d'accomplir ses désirs dans le plaisir royal du lit d'amour. La formule de la Loi s'exerçant sur le corps humain de désir pourrait bien être aussi l'énoncé de l'accès désormais interdit au corps divin d'amour : rayant cette identification « pos-

L'ÉCLAT DU JOUR / ÉTÉ 1987

sible », un blanc ; entre les deux, le ciel d'un lit (royal).

Nous retrouvons au feuillet I-7 la même figure du lit royal mais engagée dans une autre série associative : là encore le lit est lié à la limite, à ses interdits comme à ses transgressions, mais selon d'autres modalités :

« Le 1^{er} à 10 heures et demie enfin revu l'ami / adoré après un long temps de séparation ! / Célestes accolades. — / Heures de bonheur, jardin, assis dans la grotte, fidèle / jusqu'à la mort. — En pensée serment / devant la balustrade du futur lit / du Lys royal. »

Le ciel de lit royal est devenu balustrade d'un lit à venir : il ne s'agit plus de fuir ce baldaquin vers la couche du plaisir sous le ciel de l'Orient, mais dans l'expérience même du bonheur, assis dans la *grotte* avec l'ami adoré, d'accepter la visite d'une pensée, celle d'un serment qui aurait été prêté devant la balustrade, c'est-à-dire à la frontière d'un Lieu du Roi, intransgressible, celui de son lit où ce n'est point son corps naturel, celui de son désir et de sa passion qui se trouve étendu, mais le pur emblème de son corps de majesté, du corps divin du Monarque absolu, du Grand Roy, le Lys royal. Le lit du Lys royal avec sa balustrade où se prête le serment est devenu le lit du « Roi = la Loi », celui du pur corps divin d'Amour, infranchissable, et cela, dans la grotte du bonheur et des célestes accolades avec l'ami adoré ! D'où, immédiatement après, l'ordre que le « je » donne au moi « *Pénètre-toi bien de ceci* » (soulignement royal) avec son déictique redoublé d'un démonstratif dont nul ne décidera jamais s'il renvoie ou s'il montre, s'il renvoie à l'énoncé du Lys royal couché dans le lit au-delà de la balustrade du serment ou s'il montre cette chose qui ne peut recevoir un nom.

Double et ultime apparition du lit, de sa balustrade et de son ciel, au feuillet I-14, où la figure de la vie profane et du corps naturel de désir s'est définitive-

LA SCISSION DES DEUX CORPS DU ROI

ment transformée pour passer dans l'autre sphère divine-royale, celle du corps d'amour, celle de la Loi. La page s'ouvre sur l'évocation du lit royal comme lieu à jamais préservé : « Derrière la balustrade inviolée, à jamais infranchissable / qui entoure le lit royal ». C'est dans ce lieu, au-delà de la frontière, que Louis écrit notamment ce qui suit : « Au cours de l'année qui vient de commencer, tant que / faire se peut, résister à toutes les tentations avec / la plus extrême vaillance ; ne jamais y céder dans la mesure du possible, ni en actes ni / en paroles, ni même en pensées. Et de cette / façon me purifier toujours davantage de toutes les souillures / qui s'attachent hélas à la nature humaine, / et me rendre ainsi toujours plus digne de la couronne que Dieu m'a confiée. »

Louis tente de devenir Louis II de Bavière en installant l'écriture du corps sensible, naturel, désirant, celle du corps interdit, dans le lieu même du lit royal. Et c'est alors comme pour signifier dans le langage même cette instance transcendante de la Loi royale dans ce lieu-là, comme pour transformer le lit où couche le roi en lit de justice, que Louis passe au français et au latin :

« Dormi dans la chambre du Roy, dans le balustre, / sacré et infranchissable agenouillé sur l'estrade, la tête / protégé (*sic*) par le dai (*sic*) du lit Royal (*sic*) / Nec cessabo nec errabo. Dieu m'aidra (*sic*). »

Lieu du serment solennel, la chambre, le lit où la balustrade est devenue balustre et le ciel de lit, dais, signes et figures des frontières sacrées qui l'isolent et le protègent contre le mal et ses souillures. C'est du ciel (de lit), de ce dais qu'aux lignes suivantes, la colombe du Saint-Esprit descendra du ciel pour lui apporter le saint chrême de l'onction sacrée du roi.

Pour conclure, une note sur le deuxième Journal. Dès la page 1 (écrite en français) de ce Journal qui ne comporte que cinq feuillets, Dieu et le Grand Roi, c'est-à-dire Louis XIV, sont posés comme les garants

L'ÉCLAT DU JOUR / ÉTÉ 1987

de l'ascension spirituelle de Louis, de son assumption dans la sphère divine-royale : force divine et sanctification royales, toutes les deux dressées contre le corps sensible individuel « afin que je puisse vaincre le mal / dompter les sens, que pas une seule / fois il soit question dans ce livre, / d'une rechute (*sic*) (la dernière dans l'année / des quarante. / Donné à Hohenschwan / Gan Louis / 19 janvier / 1886 ».

Et c'est alors que Louis ajoute « devant le portrait du Roy... ». C'est peut-être la caractéristique la plus impressionnante de ce dernier texte de Louis II de Bavière que cette présence du Roi en sa représentation de portraiture. Les figures royales qui jusqu'ici s'étaient écrites dans le Journal jouaient leur présence sur leurs noms, soit par la force de l'homonymie avec Louis de Bavière (les Louis rois de France de Saint-Louis à Louis XVI), soit par leur « valeur » historique et idéologique (Charles I^{er} par association avec Louis XVI, tous deux martyrs de la monarchie absolue et Philippe V par sa filiation avec Louis XIV et sa présence sur le trône d'Espagne). Toutes ces figures, tous ces Louis introduits dans le texte par leur nom s'y manifestaient comme *parole* (sublime, sacrée) et comme *volonté* que les formules rituelles accompagnant les décisions royales en France liaient l'une à l'autre dans l'ordre et la prescription de la Loi. En deux points seulement Louis le Grand, le Roi-Soleil, était apparu comme portrait aux feuillets I-6 (1871) et I-32 (1885) comme garant d'un serment dont Louis soulignait la solennité en le prononçant devant l'image royale. Dans les quelques pages du deuxième Journal *le Roi est d'abord son portrait*, portrait de Louis XIV, II-1, 2, 3 ; Image de Saint Louis, II-2, 4 (deux fois). Plus remarquable encore, la sphère divine est elle-même représentée dans le texte par ses images, celles en particulier de la Sainte Vierge et de l'Enfant Jésus, II-2, 3, 4... Ce n'est qu'à la dernière page, quelques

LA SCISSION DES DEUX CORPS DU ROI

jours avant sa fin tragique, que le Grand Roi fait retour à son nom.

Dans cette insistante présence du portrait du Roi, je ne verrai, pour ma part, que l'amorce du définitif effacement de Louis dans la Loi divine et royale. Au terme de l'existence du corps sensible du prince, tout en restant la Loi, tout en exigeant son anéantissement sensible, elle s'offrait à lui comme l'*image* du corps d'Amour : imaginaire d'une représentation où son désir s'était pris depuis le début et où il s'était épuisé, jusqu'à la fin, jusqu'à la mort.

Louis Marin